Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif

2014

Communauté de Communes Centre Dombes
ZAC de la Tuilerie – BP 6 – 01330 VILLARS LES DOMBES
Tel : 04.74.98.47.15 – Fax : 04.74.98.43.82
www.cc-centredombes.fr

Communauté de Communes Centre Dombes

PREAMBULE

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) a été crée le 1er septembre 2010 par la Communauté de Communes Centre Dombes.

En effet, les 13 communes ont décidé de transférer cette compétence conformément aux nouvelles dispositions de la loi sur l'eau du 30 décembre 2006.

L'article (L2224-5) du code général des collectivités territoriales (CGCT) impose aux collectivités qui ont une compétence dans le domaine de l'eau potable ou de l'assainissement, de réaliser un rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement avant le 30 juin de l'année n+1.

Ce rapport annuel est un document réglementaire obligatoire, qui doit permettre d'assurer la transparence de la gestion des services pour les usagers.

Le décret n°95-635 du 6 mai 1995 a énoncé les modalités de réalisation de ce rapport ainsi que les indicateurs techniques et financiers qu'il doit contenir.

Le décret n°2007-675 du 2 mai 2007 précise les indicateurs de performance.

SOMMAIRE

1. PRESENTATION DU SERVICE 4
   - 1.1 Territoire desservi 4
   - 1.2 Mode de gestion 5
   - 1.3 Missions du service 5
   - 1.4 Estimation de la population desservie 7
   - 1.5 Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif 8

2. INDICATEURS TECHNIQUES 9
   - 2.1 Contrôle de l'existant 9
   - 2.2 Contrôle du neuf et de la réhabilitation 11
   - 2.3 Taux de conformité des dispositifs de l'assainissement non collectif 12

3. INDICATEURS FINANCIERS 13
   - 3.1 Tarifs 13
   - 3.2 Budget 2014 14

4. PERSPECTIVES 2015 15

1. PRESENTATION DU SERVICE

1.1 Territoire desservi

Créée en avril 2002 et mise en place le 1er janvier 2003, la Communauté de Communes Centre Dombes regroupe 13 communes sur 228,73 km² et représente 15 487 habitants.

La compétence « Assainissement Non Collectif : contrôle des installations » a été transférée par les communes membres par délibération du 17 décembre 2009 et Arrêté Préfectoral du 28 Mai 2010 à la Communauté de Communes Centre Dombes.

La Communauté de Communes Centre Dombes regroupe les 13 communes suivantes :

- Birieux
- Bouligneux
- La Chapelle du Chatelard
- Lapeyrouse
- Marlieux
- Mionnay
- Monthieux
- Saint André de Corcy
- Saint Germain sur Renon
- Saint Marcel en Dombes
- Sainte Olive
- Saint Paul de Varax
- Villars les Dombes

1.2 Mode de gestion

Conformément aux nouvelles dispositions de la loi sur l'eau du 30 décembre 2006, la Communauté de Communes a mis en place le SPANC le 1er septembre 2010.

Pour la phase des diagnostics, la Communauté de Communes Centre Dombes avait décidé de gérer ce service en régie avec un prestataire de service. Suite à un marché à procédure adaptée, la société retenue était SAUR, elle avait pour mission de réaliser le contrôle des installations d'assainissement non collectif existantes, neuves ou réhabilitées.

Depuis 2013, la Communauté de Communes Centre Dombes a repris le service en direct.

Le SPANC dispose d'une adjointe administrative à mi-temps, chargée en particulier d'instruire les dossiers, de rédiger les rapports et de la facturation des visites des installations.

Un technicien, détaché à 20%, s'occupe lui des contrôles terrain et des rapports de visite des installations.

1.3 Missions du service

1.3.1 Compétences obligatoires :

- Contrôle de l'existant : dans le cadre de la mise en œuvre du diagnostic initial, réaliser le contrôle des installations d'assainissement non collectif existantes avant le 31 décembre 2012 ; effectuer les contrôles en cas de vente.
- Contrôle du neuf ou réhabilitation :
  - ✓ Contrôle de conception : le contrôle de conception et d'implantation des installations est réalisé lors de l'instruction des permis de construire ou lors d'une réhabilitation. Il a pour but de vérifier la faisabilité et donne un avis sur le projet.
  - ✓ Contrôle de réalisation : le contrôle de bonne exécution est effectué avant le remblaiement des travaux pour s'assurer de la conformité de l'ouvrage par rapport au projet initial .

1.3.2 Compétences facultatives :

Le SPANC Centre Dombes s'est vu confier par les communes membres, depuis juin 2013, une nouvelle compétence facultative, la réhabilitation des dispositifs d'assainissement non collectif.

D'une manière générale, la réhabilitation a pour objectif principal, de mettre aux normes les installations d'assainissement non collectif et ainsi protéger l'environnement et les ressources en eau.

En se portant mandataire, la collectivité peut faire bénéficier les usagers d'aides apportées par le Conseil Départemental de l'Ain et l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse et ainsi accompagner les usagers dans leurs démarches administratives.

Toutes les installations d'assainissement non collectif ne sont pas concernées par ces subventions. Les installations éligibles au titre de la réhabilitation doivent notamment présenter un risque environnemental et/ou sanitaire , avoir été réalisées avant 1996 .

L'opération de réhabilitation est basée sur le volontariat. Elle est réalisée sous maitrise d'ouvrage privée ; le particulier reste maître de son installation et de sa réhabilitation. Ce dernier doit réaliser une étude à la parcelle et ensuite réaliser les travaux dans les règles de l'art.

Sur 384 installations éligibles, 51 usagers se sont inscrits au programme de réhabilitation .

26 propriétaires ont réalisé les travaux et sont maintenant conformes.

1.4 Estimation de la population desservie

COMMUNES	NOMBRE D'HABITANTS *	NOMBRE D'INSTALLATIONS ANC
BIRIEUX	251	44
BOULIGNEUX	309	84
LA CHAPELLE DU CHATELARD	357	66
LAPEYROUSE	295	50
MARLIEUX	931	62
MIONNAY	2 072	126
MONTHIEUX	623	55
ST ANDRE DE CORCY	2 975	90
ST GERMAIN SUR RENON	233	67
ST MARCEL EN DOMBES	1 205	51
STE OLIVE	299	116
ST PAUL DE VARAX	1 526	144
VILLARS LES DOMBES	4 411	81
TOTAL	**15 487**	**1 036**

**** Population légale en 2011***

Le service public d'assainissement non collectif dessert 2 139 habitants (estimation), pour un nombre total d'habitants résidents sur le territoire du service de 15 487.

1.5 Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif

Il s'agit d'un indicateur descriptif, qui permet d'apprécier l'étendue des prestations assurées par le service. Il se calcule en faisant la somme des points indiqués dans le tableau A et B ci-dessous.

Attention: le tableau B n'est pas pris en compte que si le total obtenu pour le tableau A est égal à 100.

Note	Caractéristiques	Exercice 2012	Exercice 2013	Exercice 2014
A – Eléments obligatoire pour l'évaluation de la mise en œuvre du service				
20	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	Oui	Oui	Oui
20	Application d'un règlement du service approuvé par une délibération	Oui	Oui	Oui
30	Vérification de la conception et de l'exécution de toute installation réalisée ou réhabilitée depuis moins de 8 ans	Oui	Oui	Oui
30	Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien de toutes les autres installations	Oui	Oui	Oui
B – Eléments facultatifs pour l'évaluation de la mise en œuvre du service				
10	Le service assure à la demande du propriétaire l'entretien des installations	Non	Non	Non
20	Le service assure sur demande du propriétaire la réalisation et la réhabilitation des installations	Non	Oui	Oui
10	Le service assure le traitement des matières de vidange	Non	Non	Non

Ainsi, la note obtenue par le SPANC Centre Dombes est de 120 sur 140.

2. INDICATEURS TECHNIQUES

Le règlement du service a été voté par le conseil communautaire le 23 septembre 2010, modifié le 24 novembre 2011 et 27 juin 2013.

Il est consultable sur le site internet de la Communauté de Communes Centre Dombes.

Un exemplaire est consultable dans chaque mairie et au siège de la CCCD. Il est distribué aux usagers du service lors des visites.

2.1 Contrôle de l'existant

Ce contrôle a pour objet de vérifier :

- L'existence d'une installation d'assainissement non collectif,
- L'implantation, les caractéristiques et l'état de cette installation,
- Le bon fonctionnement par rapport aux besoins.

A la suite de ce diagnostic, le SPANC consigne les observations réalisées au cours de la visite dans un rapport de diagnostic de bon fonctionnement.
En fin de rapport, le SPANC formule un avis motivé sur le bon fonctionnement de l'installation.

Avancement des diagnostics	2010	2011	2012	2013	2014
Birieux		21	1	1	
Bouligneux	1	59	5	3	
La Chapelle du Chatelard		43	16		
Lapeyrouse		39	5		
Marlieux	22	22	6		2
Mionnay		86	18	2	
Monthieux		41	11		
St André de Corcy		25	48	1	1
St Germain sur Renon	2	54	3	1	
St Marcel en Dombes		27	16		
Ste Olive		71	22	1	
St Paul de Varax	86	23	3		1
Villars les Dombes		63	4	1	
TOTAL	**111**	**574**	**158**	**10**	**4**

Cet avis est émis sur les critères suivants : le dispositif, le fonctionnement, l'impact sur le milieu et les risques sanitaires.
L'avis peut-être :

- Favorable : installation conforme en conception, en implantation, en fonctionnement et convenablement entretenue.
- Favorable avec réserves : installation non-conforme mais fonctionnement correct.
- Défavorable : installation non-conforme avec risques sanitaires et/ou environnementaux.

Classification des diagnostics	Favorable	Favorable avec réserves	Défavorable
Birieux	3	7	13
Bouligneux	4	17	47
La Chapelle du Chatelard	2	12	45
Lapeyrouse	1	15	28
Marlieux	6	14	32
Mionnay	7	36	63
Monthieux	2	14	36
St André de Corcy	3	27	45
St Germain sur Renon	5	10	45
St Marcel en Dombes	1	11	31
Ste Olive	12	68	14
St Paul de Varax	3	27	83
Villars les Dombes	5	12	51
TOTAL	**54**	**270**	**533**

2.2 Contrôle du neuf et de la réhabilitation

	Diagnostic vente	Permis de construire	Réhabilitation volontaire	Réhabilitation suite diagnostic	Contrôle de conception	Contrôle de réalisation
2011		15	14	1	30	14
2012		17	3	8	28	16
2013	2	7	3	11	21	13
2014	12	5	3	47	52	32
TOTAL	**14**	**44**	**20**	**67**	**131**	**75**

Installations réhabilitées	Permis de construire	Réhabilitation volontaire	Réhabilitation suite diagnostic
Birieux	3	1	3
Bouligneux	2	2	5
La Chapelle du Chatelard			2
Lapeyrouse	1		2
Marlieux	2	1	5
Mionnay	1	1	5
Monthieux		1	2
St André de Corcy	1		4
St Germain sur Renon	3	1	3
St Marcel en Dombes		1	1
Ste Olive		4	2
St Paul de Varax	5	1	3
Villars les Dombes	1	1	5
TOTAL	**19**	**14**	**42**

2.3 Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif

Cet indicateur permet de mesurer le niveau de conformité de l'ensemble des installations d'assainissement non collectif. Il s'agit d'un ratio entre le nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service par rapport au nombre total d'installations contrôlées.

$$\text{Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif} = \frac{\text{nombre d'installations contrôlées conformes ou mises en conformité}}{\text{nombre total d'installations contrôlées}} \times 100$$

	Exercice 2010	Exercice 2011	Exercice 2012	Exercice 2013	Exercice 2014
Nombre d'installations contrôlées conformes ou mises en conformités	24	217	273	292	324
Nombre d'installations contrôlées depuis la création du service	111	685	843	853	857
Taux de conformité en %	21,62 %	31,68 %	32,38%	34,23 %	37,81%

3. INDICATEURS FINANCIERS

3.1 Tarifs

Les prestations de contrôle assurées par le Service Public d'Assainissement Non Collectif donnent lieu au paiement, par l'usager, d'une redevance d'assainissement non collectif .
Cette redevance est destinée à financer les charges du service.

Le montant de la redevance varie selon la nature des opérations de contrôle.
Les montants, pour l'exercice 2014, restent ceux approuvés par délibération du Conseil communautaire en date du 28 septembre 2010 et complétés par les délibérations du 25 novembre 2011.
Ils peuvent être révisés par cette même assemblée délibérante à tout moment.

Contrôle de conception et contrôle de réalisation	**200 euros**
Diagnostic de l'existant	**125 euros**
Contrôle de réhabilitation suite diagnostic de l'existant **Equivalent à 200 euros (contrôles conception et réalisation) – 125 euros (diagnostic)**	**75 euros**
Pénalité financière en cas de refus du diagnostic de l'existant	**125 euros**

Les comptes rendus des contrôles réalisés et factures sont émis par le SPANC.
Le Trésor Public est chargé de l'envoi et de l'encaissement des redevances et des relances.

3.2 Budget 2014

Le SPANC est géré comme un Service Public Industriel et Commercial (SPIC).
En conséquence, la gestion du service est soumise aux principes suivants : règles comptables des services locaux d'assainissement (instruction comptable M49), budget équilibré et financement du service par des redevances versées par les usagers en échange de prestations effectuées.

SECTION D'EXPLOITATION					
Compte	Libellé	Dépenses	Compte	Libellé	Recettes
6215	Frais de personnel affecté par budget CCCD	13 552,18 €	7062	Redevances ANC	5 175,00 €
6287	Remboursement frais au B CCCD	9 000,00 €	748	Subvention Agence de l'Eau	4 510,00 €
TOTAL DEPENSES		**22 552,18€**	**TOTAL RECETTES**		**9 685,00€**

SECTION D'INVESTISSEMENT					
Compte	Libellé	Dépenses	Compte	Libellé	Recettes
458101	Programme réhabilitation AE	84 000,00 €	458202	Programme réhabilitation AE	48 000,00 €
458102	Programme réhabilitation CG	34 800,54 €			
TOTAL DEPENSES		**118 800,54 €**	**TOTAL RECETTES**		**48 000,00 €**

4. PERSPECTIVES POUR 2015

La volonté du SPANC de la Communauté de Communes Centre Dombes est de continuer à offrir un service de qualité , basé sur une communication claire, des réponses adaptées aux acteurs de l'assainissement non collectif (habitants, entrepreneurs, services de l'Etat…).

A la suite du nombre important d'installations non-conformes présentant un danger pour la santé des personnes ou un risque environnemental avéré, le SPANC lancera un 2ème programme de réhabilitation .
Le SPANC se dotera d'une nouvelle compétence « entretien vidange ».